

Décision

Générale

colonial

Décision n° 16-359-1926 nommant une commission,

n° 16-359-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 octobre 1926

Numéro JO

n° 359 du 31/10/1926

Date du numéro

31 octobre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la nécessité de fixer par écrit la coutume indigène Issa et Dankali,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une commission, composée de MM. : Ollier, chef du service judiciaire p. i., président; Belvind, commis principal des secrétariats généraux, secrétaire; Saïd Ali, interprète du gouverneur; Ali Mohamed, Issa, chef du quartier n°4; Cheroua Gouled, notable 1issa; Hat Afkada, notable Dankali: Mohamed Deleita, notable Dankali. se réunira au Palais de justice, à la convocation de son Président aux fins de recueillir et fixer par écrit les coutumes indignes Issa et Dankali, en matière de justice indigène.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER